

LES CHIFFRES ÎLE-DE-FRANCE EN 2021

5,49 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

3,19 %
dans la Fonction
publique D'ÉTAT

4,73 %
dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE

6,18 %
dans la Fonction
publique
TERRITORIALE

29 985
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2021

1 784
dans la Fonction
publique D'ÉTAT

6 866
dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE

21 335
dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



4 268 689 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2021

**AIDES
PONCTUELLES :**

490 586 €
financés via la
plateforme

dont 15 775 € (3,22 %) en faveur de l'apprentissage

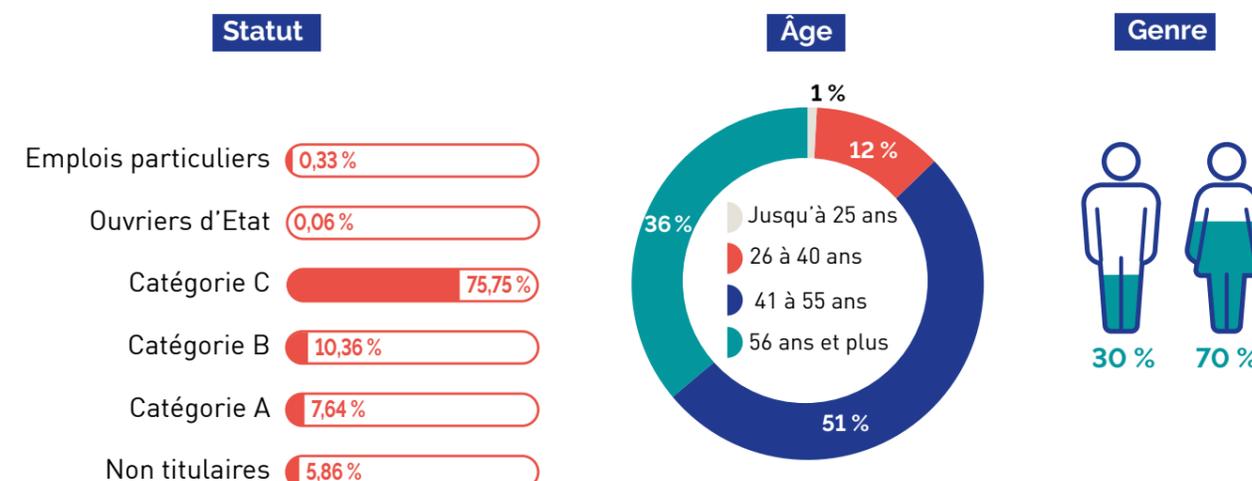
3 778 103 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

11 conventions validées par le comité d'engagement en 2021 pour un total d'engagement pluriannuel de 4,15 M€

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs	BOE	TED
Essonne	50 687	2 555	5,04 %
Hauts-de-Seine	52 692	3 264	6,19 %
Seine-et-Marne	45 166	2 469	5,47 %
Seine-St-Denis	75 069	4 484	5,97 %
Val-d'Oise	44 791	2 225	4,97 %
Val-de-Marne	55 975	3 640	6,50 %
Ville de Paris	173 902	9 003	5,18 %
Yvelines	47 969	2 345	4,89 %

LES BOE EN 2021



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Mohamed Ayadi,
directeur territorial au handicap du FIPHFP

LES INITIATIVES LOCALES en faveur d'une Fonction publique inclusive

Une 5^{ème} convention signée entre la Ville de Paris et le FIPHFP

Le début de l'année 2021 a été marqué par la signature de la 5^{ème} convention liant le FIPHFP et la Ville de Paris. Employeur public exemplaire en matière d'inclusion, la Ville de Paris est engagée depuis longtemps en faveur de l'emploi et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle dépasse aujourd'hui le taux d'emploi direct, atteignant 6,45 %.

À travers cette convention signée le 4 février 2021, et qui s'étendra jusqu'en 2023, la ville affirme sa volonté de poursuivre une politique forte en matière d'insertion professionnelle. La signature s'est tenue en présence d'Antoine Guillou et Jacques Galvani, adjoints à la Maire de Paris, Marc Desjardins, directeur du FIPHFP, Laure de la Bretèche, directrice déléguée des retraites et de la solidarité, Marianne Louradour, directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires et Mohamed Ayadi.



Les employeurs publics franciliens sensibilisés au fonctionnement des MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et aux droits des personnes en situation de handicap

Le Handi-Pacte Île-de-France, dispositif territorial du FIPHFP, a organisé le 14 avril 2021 un webinaire portant sur la thématique suivante : « MDPH : fonctionnement et droits des personnes en situation de handicap ». Réunissant 33 employeurs publics franciliens, ce webinaire visait à apporter du contenu opérationnel aux référents handicap.

Céline Gatouillat, conseillère handicap à la MDPH du Val d'Oise, a présenté le fonctionnement d'une MDPH, les modalités de dépôt d'un dossier, ainsi que les circuits d'instruction d'une demande. Anne Perez, référente insertion professionnelle MDPH du Val d'Oise, a présenté les droits et prestations pour les personnes en situation de handicap. Louis Gautron, référent handicap au Conseil départemental 95, a témoigné pour sa part sur les modalités de collaboration possible avec la MDPH.

Un mois de mai rythmé par un programme de rencontres et de formation proposé par le FIPHFP

Les 18, 19 et 20 mai 2021, le FIPHFP a proposé aux employeurs publics d'Île-de-France une série de rencontres et formations. Au programme : échanges sur le dispositif de parrainage des référents handicap, formation des nouveaux référents, rencontre du club des employeurs conventionnés ou encore lancement de la 3^{ème} édition des prix de l'inclusion. Ces événements ont rencontré un franc succès.

Le FIPHFP et la préfecture d'Île-de-France s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en situation de handicap

Le jeudi 29 mai, le FIPHFP et la préfecture d'Île-de-France ont signé une convention favorisant l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap au sein de la préfecture. Antoine Gobelet, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France et Hélène Bérenguer, directrice adjointe du FIPHFP, ont signé cette convention en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et de Mohamed Ayadi, directeur territorial handicap du FIPHFP.

À cette occasion, le FIPHFP a organisé une table ronde regroupant le PRITH Île-de-France, Pôle emploi, CHEOPS, l'association régionale des missions locales et l'Académie de Paris, en vue de faire un état des lieux de l'emploi des jeunes en situation de handicap dans la région et de présenter l'offre de services disponibles. Cette signature vient confirmer l'engagement et la mobilisation de la préfecture et de ses partenaires en faveur de la jeunesse. Elle permet notamment à 40 jeunes d'être recrutés dans les 8 préfectures franciliennes.

Plusieurs webinaires organisés à destination des employeurs et structures publiques franciliennes

Entre juin et septembre 2021, le FIPHFP a organisé une série de webinaires de sensibilisation à destination de différents acteurs du handicap et de l'emploi en Île-de-France. L'occasion également de rappeler les différentes aides et services mobilisables auprès du Fonds. Parmi les thématiques à l'honneur :

- **Le 1^{er} juin** : Présentation du FIPHFP et ses interventions à l'attention du Service public de l'emploi en Île-de-France
- **Le 17 juin** : Le handicap et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur
- **Le 21 septembre** : Accompagner le trouble du spectre autistique en emploi

Lancement de la nouvelle promotion du dispositif de parrainage des référents handicap dans la Fonction publique

Mis en place en 2020, ce dispositif de parrainage consiste à mettre en relation un référent handicap professionnel et un homologue récemment arrivé, afin de l'accompagner durant sa prise de poste. Fort de la première édition, le lancement d'une nouvelle promotion, constituant 4 nouveaux binômes, a eu lieu le 16 septembre 2021.



LE MOT DU DTH SUR L'ANNÉE



En Île-de-France, la priorité 2021 mise sur l'accompagnement des employeurs publics s'est traduite par la création d'un « Club des employeurs conventionnés ». Le fonctionnement de ce club est un temps de formation-action entre référents handicap reposant sur le partage d'expériences et les échanges de pratiques. Chaque réunion plénière du Club est systématiquement précédée de temps de préparation réunissant des employeurs publics qui témoignent de leurs pratiques, expériences et vécus. C'est parce que nous sommes convaincus que les solutions, les innovations et les réponses viendront des employeurs eux-mêmes que nous avons mis en place ce mode de fonctionnement.

À la sortie de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'organisation du travail – ceci dans les 3 versants de la Fonction publique – les employeurs sont, encore plus qu'avant, animés par cette volonté de jouer pleinement leur rôle au service d'une société plus inclusive, au premier chef l'insertion des personnes handicapées. S'ils souhaitent lutter contre les stéréotypes, faire changer les mentalités, ils se saisissent de ce sujet comme une opportunité pour améliorer leur organisation, leur environnement de travail et ancrer dans ce cadre leur démarche « Qualité de Vie au Travail » au bénéfice de tous leurs agents.



Mohamed Ayadi
directeur territorial
au handicap du FIPHFP